

Conditions générales Annexe 1

—

Traitement de données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2016/679

1. Généralités

- 1.1. La présente annexe relative au traitement de données à caractère personnel est un complément aux conditions générales de Sippelberg S.A. qui fait partie intégrante de ces conditions générales et du Contrat avec le client. En cas de contradiction entre les conditions générales et la présente annexe, les dispositions de la présente annexe primeront toujours. Les dispositions des conditions générales qui ne sont pas affectées par la présente annexe continuent de s'appliquer intégralement et sans modification.
- 1.2. Sippelberg S.A. et le client reconnaissent que le traitement et l'utilisation de données à caractère personnel dans le cadre du présent Contrat sont régis par la loi belge du 8 décembre 1992 et, à partir du 25 mai 2018, par le Règlement (UE) 2016/679 (ci-après : « le RGPD »).
- 1.3. Pour plus de commodité, la présente annexe fait référence aux dispositions du RGPD pour autant qu'elles ne soient pas contraires à l'actuelle loi sur la protection de la vie privée.

2. Sippelberg S.A. comme responsable du traitement

- 2.1. Dans le cadre du Contrat, des données à caractère personnel des clients de Sippelberg S.A. sont traitées. (ci-après aussi : « le Responsable du traitement »). Tout traitement de données à caractère personnel par les sous-traitants désignés par le responsable du traitement ou des personnes directement placées sous l'autorité du responsable du traitement relève de la compétence du responsable du traitement.
- 2.2. Le délégué à la protection des données (ci-après : « le DPO ») désigné par le responsable du traitement peut être contacté par e-mail à l'adresse électronique online@stadium.be ou par lettre recommandée à l'adresse postale du siège administratif du responsable du traitement (Sippelberg S.A., avenue du Sippelberg 1, 1080 Bruxelles, TVA : BE0446312143).
- 2.3. Le responsable du traitement n'a pas l'intention de transférer les données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale.

3. Objet et durée du traitement

- 3.1. La fourniture des données à caractère personnel lors de la conclusion du contrat est une condition nécessaire pour pouvoir conclure le contrat. Si la personne concernée n'approuve pas la fourniture des données à caractère personnel, il sera impossible pour Sippelberg S.A. de conclure un contrat avec elle puisqu'elle ne peut garantir la sécurité de ses membres et de ses installations.
- 3.2. Dans le cadre du Contrat, des données à caractère personnel des clients de Sippelberg S.A. sont traitées. (ci-après : « la ou les Personne(s) concernée(s) »).
- 3.3. Une durée fixe pour la conservation des données à caractère personnel de la ou des personne(s) concernée(s) ne peut être déterminée.
- 3.4. Les critères de détermination de la période durant laquelle les données à caractère personnel de la ou des personne(s) concernée(s) seront conservées sont la durée du contrat + 2 ans.
- 3.5. Après cette période, les données à caractère personnel seront archivées à des fins statistiques conformément aux finalités décrites à l'article 89, paragraphe 1. Les données archivées seront complètement supprimées des bases de données de Sippelberg S.A. après 5 ans.
- 3.6. Dès que le contrat entre la personne concernée et le responsable du traitement est terminé, la personne concernée a, en vertu de l'article 17, le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et Sippelberg S.A. a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais.
- 3.7. À aucun moment, on ne recourt à la prise de décision automatisée « profilage » (article 4, paragraphe 4) sur la base des données à caractère personnel qui peut avoir des conséquences pour la ou les personne(s) concernée(s).
- 3.8. Le responsable du traitement n'a pas l'intention de traiter les données à caractère personnel à une fin autre que celles auxquelles elles sont collectées.

4. Nature et but du traitement

- 4.1. Les données à caractère personnel de la ou des personne(s) concernée(s) ne sont traitées que dans le cadre des services et/ou de l'environnement web de Sippelberg S.A.

5. Type de données à caractère personnel

- 5.1. Ne sont traitées que des données à caractère personnel qui ont été obtenues dans le cadre des services et/ou de l'environnement web de Sippelberg S.A. moyennant le consentement libre, spécifique, informé et explicite de la ou des Personne(s) concernée(s) ou d'une autre manière légitime au sens de la loi sur la protection de la vie privée/du RGPD.
- 5.2. Les données à caractère personnel suivantes de la Personne concernée sont notamment, mais pas exclusivement, traitées :
 - Numéro de client (aussi « numéro de Wildcard », numéro d'identification unique du client)
 - Prénom
 - Nom
 - Adresse électronique
 - Adresse postale
 - Date d'inscription
 - Date de naissance
 - Numéro de téléphone
 - Données de domiciliation (IBAN, BIC, ID de mandat, date de mandat), si elles sont nécessaires au paiement mensuel de l'abonnement de la Personne concernée, ce qui dépend du type d'abonnement « Wildcard » que l'intéressé a acheté lors de son inscription.
 - Éventuelles données de facturation (à la demande de la Personne concernée)
- 5.3. Traitement de catégories spéciales de données à caractère personnel.

Si la personne concernée donne, lors de son inscription, l'autorisation expresse d'utiliser ses données biométriques (empreintes digitales) en vue de son identification unique, ces données à caractère personnel peuvent être traitées. Les données biométriques de la personne concernée seront exclusivement utilisées en vue de l'authentification de la Personne concernée. Le traitement de ces données a lieu à tout moment par pseudonymisation, comme décrit dans le RGPD (article 4, paragraphe 5).

Si la personne concernée ne donne pas l'autorisation d'utiliser le contrôle d'accès sur la base des données biométriques, une carte d'accès peut être

obtenue sur demande. La personne concernée ne peut dès lors pas accéder automatiquement aux complexes de Sippelberg S.A., ce qui peut limiter sa prestation de services.

6. Sippelberg S.A. comme sous-traitant

- 6.1. Sippelberg S.A. traite les données à caractère personnel exclusivement sur la base du consentement écrit de la personne concernée, notamment en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale, sauf si une disposition du droit de l'Union ou du droit belge applicable à Sippelberg S.A. la contraint de procéder au traitement. Dans ce cas, Sippelberg S.A. informe la personne concernée préalablement au traitement de cette disposition légale, sauf si cette législation interdit cette notification pour des raisons impérieuses d'intérêt général.
- 6.2. Sippelberg S.A. garantit que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel se sont engagées à respecter la confidentialité ou sont liées par une obligation de confidentialité légale appropriée.
- 6.3. Sippelberg S.A. prend toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément à l'article 32 du RGPD, afin de garantir la sécurité du traitement.
- 6.4. Sippelberg S.A. satisfait aux conditions visées à l'article 28, paragraphes 2 et 4 du RGPD pour le recrutement d'un autre sous-traitant. Sippelberg S.A. informera le client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, donnant ainsi à la ou aux personnes concernées la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements. Si Sippelberg S.A. recrute un autre sous-traitant ou y fait appel en sous-traitance pour mener des activités de traitement spécifiques, les mêmes obligations en matière de protection de données que celles fixées dans le présent Contrat sont imposées à cet autre sous-traitant par contrat ou au titre du droit de l'Union ou du droit belge, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la loi relative à la protection de la vie privée/du RGPD.
- 6.5. Compte tenu de la nature du traitement, Sippelberg S.A. aide la personne concernée par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du RGPD.
- 6.6. Compte tenu de la nature du traitement et des informations mises à sa disposition, Sippelberg S.A. aide le client à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD.
- 6.7. Au terme de la prestation de services relatifs au traitement et en tout cas à l'expiration de la période de traitement (3.4), de quelque manière que ce soit, toutes les données à caractère personnel seront supprimées, et les copies existantes, détruites, à moins que le droit de l'Union ou le droit belge n'exige la conservation des données à caractère personnel.
- 6.8. Sippelberg S.A. mettra à la disposition du client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues à l'article 28, paragraphe 3 du RGPD et au présent article 6 et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par l'auditeur mandaté par la personne concernée, et contribuer à ces audits. Sippelberg S.A. informe immédiatement la personne concernée si, selon elle, une instruction ou un ordre de la personne concernée dans le cadre du Contrat constitue une violation de la législation sur la protection de la vie privée.
- 6.9. Si la Commission européenne ou la Commission de la vie privée adopte des clauses contractuelles types pour les questions citées à l'article 28, paragraphes 3 et 4 du RGPD, Sippelberg S.A. remplacera le présent article 6 par ces clauses contractuelles types.